

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2025

N° 2025/04.04

L'an deux mil vingt-cinq et le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Date de convocation : 21/03/2025

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. TOINON Alain).

EXCUSÉ : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif du budget général 2024 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 276 696.99 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit au BP 2025

- en fonctionnement 157 876.56 € compte 002
- en investissement 118 820.43 € compte 1068

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT
Maire,



La secrétaire de séance,
Mme PENVEN DE MARI Marie-Hélène

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Penven', written over a horizontal line.